

POLITIQUE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

SOQUEM RECONNAIT LA NECESSITÉ D'ASSURER À L'ENSEMBLE DE SES EMPLOYÉS DES CONDITIONS PERMETTANT LA RÉALISATION DE LEUR TRAVAIL DANS UN CONTEXTE OÙ UNE ATTENTION TOUTE SPÉCIALE EST ACCORDÉE À LA SANTÉ ET À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE.

La **santé et la sécurité des travailleurs** font partie intégrante de l'activité globale de l'organisation et **sont considérées comme étant aussi importantes que l'efficacité, la qualité et le contrôle des coûts.**

La santé et la sécurité sont, par conséquent, une préoccupation de premier ordre à tous les niveaux de l'administration de l'entreprise.

Par l'adoption de cette politique, SOQUEM entend :

- promouvoir l'engagement de tous les niveaux hiérarchiques de l'organisation à intégrer la prévention des accidents du travail aux différentes activités opérationnelles ;
 - favoriser et encourager chez tous les employés et cadres une plus grande responsabilisation individuelle et collective pour offrir à tous un milieu et des méthodes de travail sécuritaires ;
 - éliminer et réduire à la source, dans la mesure du possible, les risques pour la santé et l'intégrité physique et psychologique des travailleurs ;
 - prendre les moyens nécessaires pour appliquer les dispositions prévues dans les différentes lois et règlements en matière de santé et sécurité au travail.
-